

B I J L A G E I.

*Rekwest aan den hertog van Anjou, met schrijven van
Prins Willem van Oranje.*

Au Duc,

Remonstre humblement Gerardt Gramaye comme passé xxxiiii ans, il a servy a feu de treshaulte memoire Lempereur Charles au fait de la levee du 100^m denier de toutes sortes des marchandises entrans et sortisans les pays bas, ayant en celle administration eu a sa charge xii receveurs generaulx des provinces des dits pays, desquelz il devoit recouvrer les deniers et oyr leurs comptes, et depuis servy par l'espace de neuf ans, au fait de receveur general et tresorier de la ville d'Anvers, comme aussy il a servy par l'espace de dix ans, au fait de tresorier des guerres des Estatz generaulx et conduyct les finances des Estatz de Brabant, en quoy et plusieurs aultres charges il s'est tousjours fiddlement acquicté, et comme passé plusieurs ans, il a employé ses sens a practiquer divers moyens pour avancer et augmenter les revenus des domaynes, et qu'il entend que l'on est empesché pour pourveoir aux offices de maistres des comptes en Brabant, viendroit fort a propos que pour menier et conduyre a effect sesdites emprinses et conceptz, il pleust à Vostre Alteze le pourveoir de l'estat de maistre extraordinaire desdits comptes, affin qu'il aurait a tout temps franche entree en ladite chambre pour avancer le fait susdit. Supplie que playse a Vostre Alteze de pourveoir ledit suppliant dudit Estat de maistre des comptes extraordinaire de ladite Chambre en Brabant, aux gaiges ordinaires, et sur ce luy faire expedier lectres patentes de commission. Quoy faisant, etc. (11 Juillet 1582).

Copie d'une lettre escripte par son Excellence a Monsieur le Chancelier:

Monsieur le Chancelier. J'entens que le Sr Gerardt Gramaye fait poursuytte devers vous pour obtenir quelque provision par laquelle quelque jour il polra avoir moyen de contenter ses crediters, et comme je le cognoy tel que pour son industrie et bon esprit pourra faire service a la Republicque et qu'a ce regardt je le desireroy veoir assisté, je vous prie que le veuillez de ma part tenir en bonne recommandation, en tant que droict et raison puist permectre. Et sur ce je prie Dieu, Mon-

sieur le Chancelier, vous avoir en sa sainte garde. En Anvers ce
XIII^e de Juillet 1582.

Soubz estoit escript: Vostre bien bon amy a vous faire service.

Guillame de Nassau.

La superscription estoit: A Monsieur le Chancelier de Brabandt etc.
